

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers /  
la Belle Isnarde / le Moulin Blanc  
Canebiers et environs"**

**JEUDI 15 OCTOBRE 2015 à 18 heures,  
Ecole de Voile**

**Etaient présents :**

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers", président du quartier,  
Mme ANSELMi, adjointe, présidente du quartier n°4,  
Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,  
Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier n°5,  
MM. GUIBOURG, HAUTEFEUILLE et PERRAULT, conseillers municipaux délégués,  
Mmes ISNARD et SERRA, conseillères municipales,  
M. RUIZ, directeur général des services,  
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,  
M. DANIELO, brigadier chef principal, représentant la police municipale,  
Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,  
M. ILBERT, agent technique,  
Major ROBINET, représentant la Gendarmerie,  
Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de SAINT-TROPEZ.

Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4,  
M. CHAMPSAUR, coprésident du quartier n°5,  
Mme TURION, coprésidente suppléante du quartier n°5

Mesdames et Messieurs les administrés.

**Excusés :**

Monsieur le Maire  
M. RESTUITO, président suppléant du quartier n°5  
M. MATTEI, coprésident du quartier n°4.

\* \* \*

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 15<sup>e</sup> session des Comités de Quartiers et rappelle que depuis leur création, il y a maintenant 7 ans, 69 réunions se sont tenues.

A l'appui d'un document power point, les principaux chantiers et travaux sont présentés.

## DOLEANCES SATISFAITES

En visionnant de nombreuses photographies, M. GIRAUD dresse une liste non exhaustive des différents aménagements réalisés à la demande des administrés lors des rencontres. Force est de constater qu'au bout de toutes ces années d'échanges, les demandes se tarissent. Seuls les problèmes de fond, difficiles à résoudre, restent principalement d'actualité.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de regrouper certains quartiers, le secteur de la Vieille Ville restant une entité à part entière. En revanche, les quartiers 2 et 3 sont regroupés, ainsi que le 4 et le 5.

## LOGEMENTS

**M. GIRAUD** fait un rappel du programme social sur le territoire communal.

### **Le programme global :**

- 20.000 m<sup>2</sup> de SHON pour environ 250 logements dont 84 en accession et 167 en location pour actifs,
- 2000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch) dont un parking public souterrain de 100 places.

### **Les Lices – Le Couvent :**

- 32 logements en accession,
- 87 logements locatifs intermédiaires et sociaux.

Livraison des derniers appartements sociaux en novembre 2015.

### **L'ancien Hôpital :**

- 52 logements en accession,
- 80 logements intermédiaires et sociaux.

Les bâtiments seront mis hors d'eau dans le courant de l'automne 2015.

La livraison est programmée pour l'été 2016.

## MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN

Les travaux ont commencé en octobre 2014 et s'achèveront en décembre 2015.  
Coût : 2 040 000 €

L'architecte est M. Joël DEVULDER de DRAGUIGNAN.

La scénographie sera réalisée par l'atelier « Les Charrons » de SAINT-ETIENNE.

L'aménagement scénographique, ainsi que l'installation des collections se feront de janvier à avril 2016. Coût : 1 900 000 €.

## URBANISME

La seconde modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intervient dans le cadre de la procédure prévue au Code de l'Urbanisme, article L.123-13-1.

Cette modification a pour unique objet de permettre la levée de la servitude de constructibilité restreinte instaurée dans le **quartier Saint-Roch** et signalée au PLU par un Périmètre d'Aménagement Global (PAG) au profit d'un cadre réglementaire adapté.

3 grands enjeux d'aménagement ont émergé :

- 1 – Structurer l'avenue Foch au bénéfice d'une entrée de Ville revalorisée.
- 2 – Permettre et encadrer l'évolution du secteur en anticipant la mutation de la zone et en tenant compte des opérations récentes.
- 3 – Assurer la visibilité et la pérennité du système viaire et des logiques de circulation.

L'enquête publique est en cours depuis le 23 septembre jusqu'au 26 octobre.

Le commissaire enquêteur est présent en mairie le 15 octobre de 14 h à 17 h et le 26 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête est visible tous les jours en mairie et sur le site internet de la Ville.

Toutes les remarques sont à noter sur le registre disponible en mairie ou par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Toutes ces informations sont visibles depuis mi-septembre sur tous les supports de publicité de la Ville.

*M. RUIZ* tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une révision mais d'une modification du PLU sur un périmètre qui a été fixé il y a trois ans afin de permettre une réflexion globale lorsque la Ville a appris que les bâtiments de la DCNS étaient à vendre. Par précaution, la Ville avait mis en place un périmètre pour pouvoir maîtriser l'urbanisme à venir.

Aujourd'hui, c'est une phase de modification. Il faut une enquête publique qui débouchera sur des propositions et sur une délibération du Conseil Municipal.

L'essentiel de ce projet est de pouvoir avoir l'opportunité avec la mutation des villas de la DCNS.

La Ville a acheté tout le bas des villas ce qui permettra d'aligner, dans l'avenir, l'avenue Foch au niveau du Byblos.

Le Plan d'Aménagement Global mettait en place un certain nombre de règles. Des polygones d'implantation maîtrisent les constructions futures. A ce jour, aucun permis de construire n'est déposé.

Monsieur le Maire a insisté pour que ce quartier garde son aspect pavillonnaire et des espaces verts extrêmement marqués. De même, une communication sera maintenue entre les avenues Signac et Foch.

**M. GUIBOURG** informe également les participants que dans ce projet d'aménagement, il y a à peu près 8000 m<sup>2</sup> qui sont passés en espaces protégés, ce qui n'était pas le cas auparavant.

## CONTRAINTES BUDGETAIRES

Le désengagement de l'Etat :

Pour la dotation globale de Fonctionnement versée :

2010 = 4 101 031 €

2015 = 2 684 216 € = - 1 416 815 €

Ce désengagement va se poursuivre et donc se cumuler :

2016 = - 682 134 €

2017 = - 682 134 €

Ainsi, entre 2010 et 2017, la Ville aura vu cette recette baisse de 2 805 827 €. Il est à noter que cette perte est définitive.

La Commune a maintenant obligation de créer des budgets annexes pour :

- les cinémas,
- les salles communales (sans conséquence pour le budget),
- l'ensemble des parkings.

Cette nouvelle procédure générera un impôt sur les sociétés dont la commune devra s'acquitter :

700 000 € pour 2015  
700 000 € pour 2016  
soit un total de 1 400 000 €

En résumé, pour le budget 2016 :

- perte de recettes de 700 000 €
- dépense supplémentaire de 1 400 000 €
- soit une perte de 2 100 000 €

Pour avoir une idée de l'importance de la somme, il faudrait augmenter les impôts locaux de plus de 20 % pour combler ce « manque à gagner ».

La Municipalité est donc contrainte de faire des économies dans tous les domaines de la section de Fonctionnement.

Ces difficultés résultent des mesures imposées par l'Etat dont la forte diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

*M. RUIZ intervient. La Ville a découvert au mois de mars 2015 les contraintes budgétaires auxquelles elle devrait faire face. La première concerne la diminution de 700 000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement. La seconde émane des services fiscaux départementaux qui obligent la Commune à créer un budget annexe pour le parking du Port, ce qui génère une imposition sur les sociétés.*

*Certains quartiers seront plus impactés que d'autres par ces contraintes financières. Les travaux de sécurité seront toutefois toujours assurés. De même, les travaux sur les équipements sportifs se poursuivront.*

## TRAVAUX REALISES

- Route des Salins : travaux de voirie : 28 927,50 €
- Arrêt de bus « Emile Ollivier » : 6 063,20 €,
- Complexe sportif du Moulin Blanc (COSEC, gymnase, halle des sports, vestiaires, sanitaires) : 674 000 €,
- Piscine municipale (accueil, toiture terrasse, lanterneaux, bassins, locaux techniques) : 256 000 €,
- Ecole de Voile : amélioration de l'acoustique : 4 021,15 €,
- Route des Salins : mise aux normes de ralentisseurs.

Concernant ce dernier point, **M. HAUTEFEUILLE** apporte des explications. Suite à un relevé topographique réalisé par un géomètre expert, il s'est avéré qu'il a fallu reprendre cinq rampants sur trois ralentisseurs.

## TRAVAUX EN COURS

- Route des Salins : confortement ponctuel des berges entre le stade et le carrefour avec le chemin de la Moutte : 115 000 €

## TRAVAUX à VENIR

- Chapelle Sainte-Anne : modification de l'entrée du parking.
- Avenue Signac : remplacement d'une partie du réseau d'assainissement comprise entre le lotissement « Le Mérrou » et l'avenue Foch : 100 000 €.

## ENVIRONNEMENT

### Curage des ruisseaux

Pour éviter tout débordement lors des fortes pluies, les équipes de la régie « environnement » entreprennent des travaux d'entretien et de curage de tous les ruisseaux de la Commune.

### Entretien des plages

Les équipes municipales assurent quotidiennement l'entretien des plages de la Commune.

### Sentier du littoral

De nombreux aménagements ont été réalisés afin de conforter le sentier du littoral et permettre son accessibilité.

### Mémo Tri Tropézien

Ce document a été distribué en début de saison par les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes aux professionnels, en ville et dans la zone artisanale Saint-Claude.

## DECHETS VERTS

L'objectif de la Communauté de Communes, pour 2016, est l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble des communes et l'établissement d'un règlement intérieur commun à toutes les déchetteries.

Actuellement, la déchetterie de SAINT-TROPEZ reçoit les déchets verts des particuliers au tarif de 9 € / m3. Quant aux professionnels, ils sont accueillis sur le site de RAMATUELLE ou à l'Eco-Pôle de La MOLE.

## LA PAROLE AUX ADMINISTRES

### Urbanisme quartier Saint-Roch

Un riverain s'étonne de la procédure concernant l'achat des villas de la DCNS. Les terrains ont été achetés une première fois puis revendus ... pour un prix de vente de 17 millions d'euros pour 13 maisons. Quant à la Commune, elle a acheté trois maisons pour 450.000 €. La question de la compensation se pose.

*M. RUIZ* tient à préciser que c'est la DCNS qui a vendu les trois maisons à la Ville, non pas le promoteur. La question de la compensation est déplacée.

### Montée des Meuniers

#### Voirie

Une riveraine demande si des travaux de voirie sont prévus concernant cette voie.

*M. HAUTEFEUILLE* répond par la négative. Ces travaux ne sont pas prévus, pour l'instant, au Plan Pluriannuel d'Investissement.

#### Circulation - Stationnement

D'importants problèmes de circulation sont rencontrés, quasi quotidiennement, en raison du stationnement anarchique de véhicules appartenant à des entreprises réalisant des travaux dans le secteur. La navette municipale, ne pouvant opérer son demi-tour, se voit régulièrement obligée de redescendre la voie en reculant. La Police Municipale intervient mais la situation demeure.

### Tennis Club

Des précisions sont demandées concernant les travaux prévus sur ce site sportif.

*La réfection des courts sera réalisée d'ici la fin de l'année afin que les surfaces soient opérationnelles à la belle saison.*

### Ralentisseurs

#### Avenue Foch

Un riverain de cet équipement routier déplore les nuisances sonores survenues depuis sa mise en place.

*Ce ralentisseur a été installé à la demande des résidents voisins et il est aux normes.*

### **Chemin du Pin**

Après une rencontre sur place entre les riverains et les services municipaux, le lieu d'implantation des ralentisseurs installés sur la voie était défini. Force est de constater que lors de leur réalisation, les emplacements ont été modifiés. Des précisions sont demandées à ce sujet.

*M. HAUTEFEUILLE rappelle les règles strictes régissant l'implantation d'un ralentisseur. Ceux du chemin du Pin ont été réalisés dans les normes et à l'endroit qui le permettait.*

### **Avenue Paul Signac**

Cette voie de circulation ne bénéficie pas de trottoir. Les voitures y stationnent de façon anarchique. La sécurité des piétons est mise en danger. La mise en place de barrière en bois est demandée.

*M. HAUTEFEUILLE rappelle que l'avenue Paul Signac fait l'objet d'un avant-projet prévoyant l'intégration d'un trottoir. Toutefois, compte-tenu des priorités et des contraintes budgétaires, ce projet est suspendu.*

### **Entretien des plages**

Un habitué de la plage des Salins tient à signaler que le nettoyage n'est pas réalisé tous les jours, contrairement à ce qui a été annoncé.

*Mme PASCAL rappelle que les interventions sont programmées quotidiennement. Si un problème est constaté, il faut le signaler au service en temps réel.*

### **Curage des ruisseaux**

#### **Montée des Meuniers**

Une riveraine de la montée des Meuniers rappelle que le 26 août dernier, elle signalait aux services municipaux la présence d'un bloc de pierre dans le ruisseau de la voie. A ce jour, la situation est toujours la même.

#### **Estagnet**

A l'occasion de la dernière réunion de quartier, le curage de ce ruisseau avait fait l'objet de discussions et une visite sur place avait été organisée. Malgré la décision d'intervention prise, rien n'a été fait.

*Le service de l'Environnement se rapprochera des équipes d'interventions pour vérifier et procéder au curage.*



### **Chemin du Pin**

Le ruisseau montant aux Parcs de Saint-Tropez devait être nettoyé et entretenu. A ce jour, rien n'a été fait.

*Le service de l'Environnement procédera à cette intervention.*

### **Chemin des Bastidettes**

La circulation sur cette voie est limitée à 30 km/h et interdite aux camions de + de 3,5 tonnes. Malgré la réglementation en place, les contrevenants sont nombreux.

Des campeurs s'installent fréquemment aux abords de la chapelle Sainte-Anne et allument des feux.

*Les personnes qui constatent de tels faits doivent contacter la Police Municipale.*

De plus, des racines envahissent la voie de circulation.

*M. HAUTEFEUILLE rappelle que M. RESTITUITO, élu, s'était rendu sur place, en sa compagnie, pour étudier la solution à adopter pour les racines. Il a été décidé de ne pas intervenir pour ne pas déstabiliser le talus.*

### **Débroussaillage**

#### **Viol**

Il existe un passage entre des propriétés, chemin du Viol. Dans le passé, ce site faisait l'objet d'un débroussaillage régulier, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

*La propriété du chemin sera vérifiée. En fonction des informations, une intervention sera programmée.*

#### **Avenue Foch**

Après l'hôtel « Le Mandala », la végétation d'une propriété privée empiète considérablement sur le trottoir.

*Le service de l'Environnement a déjà pris contact avec le propriétaire. Sans réponse de sa part, l'intervention sera réalisée par les services municipaux aux frais du contrevenant.*

### **Personnes à mobilité réduite**

Une administrée attire l'attention des élus sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées ou à mobilité réduite pour se rendre, plage des Salins, seules deux places de stationnement leur étant réservées. De plus, un système de fermeture complique les déplacements.

**M. RUIZ** rappelle que les places réservées aux personnes handicapées sont définies en fonction d'un prorata. De plus, il y a le problème de l'incivisme. La proportion des deux places sur le parking des Salins est tout à fait normale.

Concernant la procédure de fermeture, il est important de la maintenir car sinon et bien malheureusement, des débordements considérables seraient constatés.

De plus, la loi littoral est très stricte et l'arrêté Biotope très contraignant.

**M. LEROY**, très concerné par la situation, tient à apporter son témoignage. Cet été, il a été amené à utiliser régulièrement ces places réservées. Leur configuration ne semble pas adaptée aux situations de handicap. L'exemple des dispositifs mis en place sur la plage de Gigaro est cité.

**M. GIRAUD** informe les participants que très prochainement, une réflexion sera menée sur ce thème, en relation avec les personnes touchées par le handicap ou la mobilité réduite.

### **Chemin des Graniers**

Les figures de barbarie envahissent ce chemin.

Des interventions de débroussaillage ont déjà eu lieu dans le secteur. Elles seront renouvelées.

### **Centre de Secours Principal**

La facture dont la Commune doit s'acquitter concernant les services de secours est considérable par rapport à d'autres villes du Golfe. Des précisions sont demandées en la matière.

**M. RUIZ** rappelle qu'il s'agit d'un dossier qui date d'environ 17 ans. Le Centre de Secours était géré par la Commune puis il y a eu la départementalisation.

Les calculs réalisés sont faux car ils tiennent compte d'une population de 51.000 habitants.

Autant l'ancien Maire que le Maire actuel se sont emparés du problème et ont multiplié les démarches auprès du Département.

En début d'année, M. TVERI a refusé de payer les sommes et les a consignées. Parallèlement, le dossier a été déposé devant le Tribunal. Une négociation particulièrement difficile a été menée par Monsieur le Maire. Elle s'est achevée le 8 octobre courant.

Les participants sont informés que le résultat obtenu permettra de diminuer considérablement l'enveloppe.

## Stationnement

### Parking ROMIGI

Les riverains regrettent les problèmes de circulation générés par ce parking. La Commune ne peut-elle pas mettre en demeure les propriétaires d'inverser les entrées et sorties.

*Il leur est rappelé qu'il s'agit d'un parking privé. Ce sujet a déjà été évoqué. Il engendrerait beaucoup de frais et la Ville ne peut pas contraindre les particuliers.*

### Parking des Lices

L'été, durant les jours de marché, l'accès et les abords de ce parking sont impraticables. Une intervention énergique est demandée.

*Les élus ont conscience de ce problème. Une étude vient d'ailleurs d'être lancée afin de permettre le signalage des parkings à l'entrée de la ville, ainsi que leur disponibilité. Il est absolument nécessaire de mettre toutes les informations en réseau.*

*M. PERRAULT rappelle qu'un dispositif humain est mis en place lors des gros événements. Il est impératif d'inciter les usagers à circuler.*

### Route de Sainte-Anne et cité Tivolle

Deux ou trois véhicules stationnent régulièrement, en bord de route. La pose d'entraves est proposée.

### Pôle Enfance

Une maman, se rendant quotidiennement au Pôle Enfance, déplore les problèmes de stationnement rencontrés sur place. Les « déposes minutes » sont systématiquement occupées par des véhicules qui y stationnent toute la journée parfois. L'installation d'une barrière avec carte d'accès est suggérée ou tout autre moyen permettant d'assurer l'accès aux emplacements.

*M. GIRAUD confirme que ce problème est connu.*

*M. PERRAULT rappelle que ce problème a été soulevé par les parents. Il s'amplifie les jours de marché et de vacances scolaires. La signalisation va être renforcée. De plus, des consignes strictes seront à nouveau transmises aux membres du personnel du Pôle Enfance qui trop souvent utilisent ces emplacements.*

### Hôtel SEZZ

Les personnels et livreurs de l'établissement envahissent la voie de circulation.

*Des contacts seront pris avec le gérant afin de la sensibiliser sur ces débordements.*

### **Ordures ménagères**

Il y a nécessité d'harmoniser l'ensemble des communes sur ce thème.

*Des négociations sont en cours avec des syndicats pour le traitement et l'élimination des déchets. Il y a bon espoir que la hausse des prix soit freinée.*

### **Déchets verts**

Le problème des dépôts des professionnels sur le site de la déchetterie municipale est toujours d'actualité. La mise en place d'une carte d'identification est suggérée. De plus, le tarif appliqué semble particulièrement excessif.

**M. GIRAUD** *compte vivement sur le projet d'harmonisation envisagé par la Communauté de Communes.*

**M. RUIZ** *rappelle qu'il s'agit d'un problème de police. Une réflexion est en cours pour savoir si le Maire va garder ses pouvoirs ou les transférer à la Communauté de Communes.*

**Mme KINDERSTUTH** *informe les participants que lorsque l'harmonisation sera mise en place, à priori, la gratuité sera appliquée pour les particuliers, les professionnels continuant eux à s'acquitter d'une redevance. La décision est entre les mains des élus.*

### **Interdiction de brûler**

Des précisions sont une nouvelle fois demandées concernant cette interdiction. Le document remis ne semble pas assez clair.

**Mme KINDERSTUTH** *conseille aux administrés de se rapprocher de la Communauté de Communes pour obtenir des précisions à ce sujet.*

### **Portails des propriétés**

La réalisation des portails permettant l'accès aux propriétés, au droit de la voie de circulation, est regretté. Il serait judicieux d'imposer leur réalisation en retrait. Cela renforcerait la sécurité.

**M. GUIBOURG** *confirme qu'une loi existe en la matière.*

### **Route de Sainte-Anne**

Des lampadaires sont installés sur cette route en bordure de la voie de circulation. Si ces équipements ne peuvent être déplacés, il est demandé de les matérialiser afin qu'ils soient signalés, surtout de nuit.

*Une opération sera réalisée afin de renforcer la sécurité.*

### **Route des Salins**

Un riverain rappelle une nouvelle fois la dangerosité de cette voie. Les piétons et les cyclistes sont confrontés à de réels problèmes de sécurité.

**M. GIRAUD** informe les participants de la prochaine mise en place de panneaux incitant les cyclistes à emprunter les voies secondaires.

**M. GUIBOURG** rappelle que toute la route des Salins est concernée par un emplacement réservé. Lors des nouveaux permis de construire, il y a obligation de se mettre en retrait.

*La voie doit disposer d'un vrai plan d'alignement, comme sur l'avenue Pelletier. Il est en cours de réalisation chez le géomètre et sera remis d'ici un an ou deux.*

*A ce jour, la Commune ne dispose d'aucun moyen juridique permettant de demander à un propriétaire de reculer son mur. D'où le grand intérêt de ce plan d'alignement.*

### **Lotissement des Lauriers**

Un représentant des copropriétaires de ce lotissement tient à signaler les problèmes de stationnement et d'environnement rencontrés dans le secteur. Un courrier a été adressé en mairie à ce sujet.

En effet, depuis la création des logements dans le quartier du Couvent, de nombreux deux roues viennent se garer dans le lotissement. De plus, les propriétaires de chiens viennent les promener. Les déjections, lorsqu'elles sont ramassées dans les sacs destinés à cet effet, sont trop souvent laissées sur place, voire jetées dans les jardins privés.

**M. GIRAUD** rappelle que le dossier est en cours et qu'il ne pourra pas être solutionné ce soir, lors de la réunion.

**M. RUIZ** revient sur le problème de la domanialité des voies de ce lotissement. La partie gauche est publique, la droite privée. C'est une affaire qui date depuis 1920.

*La Ville ne dispose toujours pas de la maîtrise du foncier pour acquérir l'ensemble des voies situées autour de l'école.*

*Le pouvoir de police du Maire s'arrête sur le domaine public.*

*Même si la majorité des copropriétaires sont d'accord pour que le dossier avance, quelques résidents bloquent.*

*Une rencontre sera une nouvelle fois organisée en mairie.*

**Lampadaires défectueux**

Les lampadaires installés face au « Y » jusqu'au Byblos sont en très mauvais état. Leur remplacement doit être programmé.

\* \* \*

*La séance est levée à 20 heures.*

Les Présidents des Quartiers,

Andrée ANSELMi et ~~Claude~~ REBOUFFEL

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature, on the left, is 'Anselmi' written in a cursive style. The second signature, on the right, is 'Rebuffel' written in a more stylized, cursive script. Both signatures are positioned below the printed names of the signatories.